

## Bornes de recharge pour véhicules électriques concernées par ce dispositif



- 1 Parking Notre Dame de la Gloriette
- 2 Place Guillouard
- 3 Avenue Albert Sorel
- 4 Rue Gémare
- 5 Place de la Mare
- 6 Rue du Vaugueux
- 7 Place Courtonne
- 8 Place de la Résistance
- 9 Avenue Victor Hugo
- 10 Presqu'île (près du Dôme)
- 11 Rue Rosa Parks
- 12 Avenue Pierre Mendès France

- 13 Avenue du Père Charles de Foucauld
- 14 Place de la Liberté
- 15 Avenue Georges Clemenceau
- 16 Place Champlain
- 17 Rue de la Défense Passive
- 18 Rue des Boutiques
- 19 Esplanade Brillaud de la Laujardière
- 20 Avenue du Président Coty
- 21 Boulevard Georges Pompidou
- 22 Avenue Enchanteur Merlin

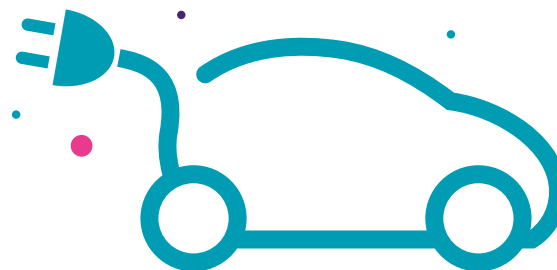
CAEN.FR @  

CAENA  
NORMANDIE

%  
**CAEN LES BONS PLANS**

# Véhicule hybride rechargeable ou véhicule électrique

## 2 heures de stationnement gratuit offert par la Ville de Caen



CAEN.FR @  

CAENA  
NORMANDIE

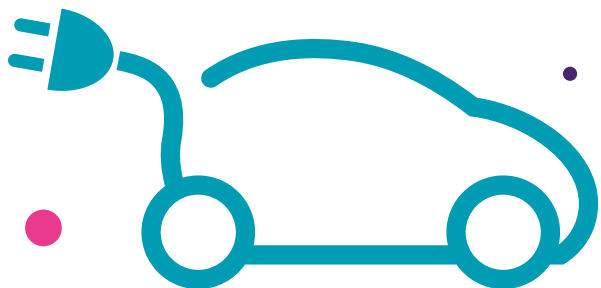
## LE STATIONNEMENT POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES

### Vous roulez à l'électrique ou en véhicule hybride rechargeable ?



La Ville de Caen vous offre **2 heures de stationnement**, partout à Caen, sur les places de stationnement\*.

Pour en bénéficier, quel que soit votre lieu d'habitation, vous devez disposer d'un kit composé d'une vignette autocollante et de son disque personnalisé (disque européen de stationnement).



Le kit est disponible gratuitement à la **Police Municipale, au rez-de-chaussée du bâtiment** (esplanade Jean-Marie Louvel - 02 31 30 41 00) sur présentation de la carte grise de votre véhicule, sur laquelle doit figurer l'une des mentions suivantes en ligne P3 :

- EE** Essence électricité (hybride rechargeable)
- ER** Bicarburation essence - GPL et électricité (hybride rechargeable)
- EM** Bicarburation essence - gaz naturel et électricité (hybride rechargeable)
- FL** Superéthanol - électricité (hybride rechargeable)
- GL** Gazole - électricité (hybride rechargeable)
- GM** Mélange de gazole et gaz naturel (dual fuel) et électricité (hybride rechargeable)
- PE** Monocarburation GPL - électricité (hybride rechargeable)
- NE** Gaz naturel - électricité (hybride rechargeable)
- EL** Électricité

**La vignette et le disque sont indissociables.** Ils ne sont pas pris en compte séparément.

Ils doivent être présentés à l'intérieur du véhicule de manière à ce **qu'ils soient visibles de l'extérieur** :

- la vignette collée à l'intérieur de votre pare-brise,
- le disque placé sur le tableau de bord après avoir indiqué votre heure d'arrivée.